

Fenêtre sur Terrasse tropézienne

Par PCH, le 22/08/2013 à 10:09

Bonjour,

Je suis intéressé par l'achat d'une vielle maison dans un village du Var. Le propriétaire de cette maison a en 1994 sans aucune autorisation créé une terrasse tropézienne. Cette maison n'a pas été occupée depuis cette date.

Le voisin a lui obtenu en 1998 une autorisation de la mairie pour "ouvrir" une fenêtre qui donne directement sur cette terrasse.

Y a t il un risque à ce que le voisin ou d'autres tiers intentent une action pour la "couverture" de cette terrasse? (remise en cause du délai de prescription...)

Merci de vos avis et conseils.

Très cordialement.